

Compte rendu du troisième conseil d'école 2016 /2017

Mardi 13 juin 2017

Présents :

Elus : M. Sévêque, Maire d'Agneaux
Mme Lamazure, adjointe au maire

Parents : Mme Lejeune, Mme Perruaux, Mme Fiquet, Mme Jeanne, Mme Fillâtre, Mme Darthenay, Mme Martin, Mme Lerendu, Mme Gasté, Mme Champvalont

Enseignants : M. Ricard, Mme Maguet, Mme Leplumey, Mme Mayeur, Mme Beausire, Mme Delauney, Mme Lhôte, Mme Péret, Mme Gambillon, Mme Piedvache, Mme Chuquet, M. Hamelin

Excusé : Mme Loyer, inspectrice de l'Education Nationale, M Saglio, inspecteur de l'Education Nationale, Mme Chapon, enseignante

Ouverture de la séance : 18h00

1. Evolution des effectifs et prévisions pour la rentrée 2017

a) Evolution des effectifs

L'effectif de l'école est aujourd'hui de 257 élèves dont 2 enfants de familles itinérantes.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2016 - 2017	3	23	27	39	23	35	41	36	30

b) Prévisions d'effectifs pour la rentrée 2017

Le tableau suivant synthétise les départs connus et les inscriptions attendues.

Les 20 départs se répartissent de la manière suivante : 7 déménagements, 2 orientations en ULIS et 11 départs vers les établissements privés.

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Passages		3	23	27	39	23	35	41	36
Départs			-2	-1	-4	-2	-4	-2	-5
Inscriptions	10	20	2	1	2	2		1	1
2017-2018	10	23	23	27	37	23	31	40	32
Enfants du voyage	15 (moyenne sur l'année)								
Effectif total	261 élèves								

2. Accueil des élèves de 2 ans (nés en 2015)

Pour l'année prochaine, 10 élèves de TPS sont inscrits à l'école. L'objectif fixé est donc largement atteint. Les parents ont eu connaissance de l'admission des enfants de moins de 3 ans :

- grâce au courrier envoyé à chaque famille pour laquelle une naissance avait été domiciliée sur Agneaux en 2015. Ce courrier co-signé par le directeur et le maire a permis de faire connaître et d'explicitier le dispositif de scolarisation.
- grâce à la réunion d'information organisée à la suite de ce courrier. Lors de celle-ci, M. Hamelin et Mme Lamazure ont reçu 3 familles qui ont toutes 3 inscrit leur enfant. Pour information, cette réunion a été organisée pendant la semaine départementale de l'école maternelle.
- grâce au bouche à oreille.

6 élèves arriveront à la rentrée, 2 élèves arriveront le lendemain de leurs 2 ans (fin septembre et fin novembre), les 2 dernières rentrées sont à déterminer.

Ces élèves seront scolarisés uniquement le matin en début d'année puis ce rythme évoluera individuellement en fonction des besoins. Ces élèves ne fréquenteront normalement pas la garderie, la cantine et les TAP.

L'équipe enseignante a décidé d'accompagner l'accueil de ces élèves avec une seconde ATSEM. Ainsi, à tour de rôle, une ATSEM des classes de GS ou MS/GS viendra aider celle des TPS tous les matins. Cette aide sera certainement nécessaire toute la première période puis à l'arrivée individuelle de chaque nouvel élève. Une réunion d'information avec M. Hamelin, M. Ricard et Mme Maguet est prévue le vendredi 26 juin à 18h00.

Aucune inscription croisée n'a été faite pour l'instant avec la crèche.

3. Bilan de l'année scolaire

a) Le projet d'école

Parcours de l'élève

Action 1 :

Elaboration d'un livret de cycle 1 permettant à l'élève de visualiser ses progrès.

Le livret a été mis en place et communiqué aux familles. Il permet à l'élève de prendre conscience de ses progrès. Les enseignants ont néanmoins décidé d'aller vers une simplification en le limitant à 11 items.

Action 2 :

Référentiels de mathématiques et de français communs pour le cycle 3

Ces référentiels ont été mis en place dès l'année dernière. Ils permettent aux élèves de donner du sens aux apprentissages et de comprendre leur continuité. Face à cet intérêt, des référentiels équivalents ont été réalisés en cycle 2. Ils permettront donc également une liaison inter-cycles. Un renouvellement matériel des classeurs est d'ores et déjà prévu.

Pratiques pédagogiques et éducatives

Action 1 :

Construction de traces écrites qui serviront de référence sur les procédures à mettre en œuvre dans différents domaines (tous cycles)

Cette action n'a pas été menée cette année.

Action 2 :

Codage commun des erreurs du cycle 2 au cycle 3

Le codage est évolutif du CP au CM2. Il permet aux élèves de mieux percevoir leurs erreurs et de pouvoir s'autocorriger. Ce gain d'autonomie est important face à la tâche complexe qu'est l'écriture d'un texte.

Action 3 :

Elaboration de projets avec les professeurs du collège (cycle 3)

Un projet ayant pour objet la rédaction de programmes de construction en géométrie a eu lieu avec le collège. La création du conseil de cycle 3 (CM1/CM2/6^{ème}) intègre cette action.

Ouverture de l'école à ses partenaires

Action 1 :

Etablissement de règles communes aux temps scolaires et périscolaires (tous cycles)

Cette action n'a pas été menée cette année.

Action 2 :

Mise en place de cycles d'activités communs avec les TAP (cycle 1)

Un projet médiéval a été réalisé entre les 4 classes maternelles et les TAP.

b) Les APC (Activités Pédagogiques complémentaires)

Menées par les enseignants, une heure par semaine, les APC permettent d'apporter 3 types d'aide :

- Aide au projet d'école
- Aide méthodologique
- Aide aux élèves en difficulté

Cette année, les APC ont concerné 95 élèves et se sont réparties comme indiqué dans le tableau suivant :

	Aide inférieure à 12h00	Aide comprise entre 12h00 et 24h00	Aide supérieure à 24h00	Total
PS	1			1
MS	11		2	13
GS		4	2	6
CP	16	2		18
CE1	11	4	1	16
CE2	13	4	2	19
CM1	2	8	4	14
CM2	6	2		8
Total	60	24	11	95

c) Les sorties culturelles et pédagogiques

Différentes sorties scolaires ont eu lieu :

- Château de Pirou : Les classes de maternelle ainsi que les classes de CP/CE1 et CE2
- Haras de St Lô : Les classes de CP/CE1 et de CE1/CE2 qui ont participé au projet équitation
- Aquarium de St Malo pour les élèves de CM1
- Séance de cinéma pour les CM2 qui avaient bénéficié de la classe de neige.

4. Bureau de vote

Un bureau de vote doit être constitué lors de ce dernier conseil d'école de l'année scolaire 2016-2017 afin d'organiser les élections 2017-2018 des parents d'élèves au conseil d'école : réception des listes de candidatures, préparation du matériel de vote, dépouillement ...

Ce bureau devra être constitué par le directeur, un enseignant et 2 parents d'élèves élus.

M. Ricard, enseignant, Mmes Fiquet et Lejeune, parents d'élèves élus sont volontaires pour le constituer avec M. Hamelin.

5. Questions et informations diverses

Les parents d'élèves souhaitent revenir sur le repas de Noël. En effet, même si nous remercions vivement la mairie pour ce moment convivial il semble qu'il ne soit pas du tout adapté aux enfants de maternelle. Serait il possible d'en rediscuter afin que ce moment reste un moment de fête pour tous les enfants, y compris les plus jeunes ?

Mme Lamazure indique que ce changement d'organisation a déjà été programmé. Ainsi ce repas aura toujours lieu mais en 2 services dans les locaux de la cantine comme les autres jours.

M. Hamelin donne quelques informations concernant l'organisation de l'équipe enseignante à la rentrée 2017 et le photographe scolaire :

- M. Hamelin n'exercera plus ses missions de formateur et sera à mi-temps sur sa classe.
- Mme Lelièvre n'assurera pas la décharge de M. Hamelin l'année prochaine. Un autre enseignant sera nommé.
- Les parents d'élèves ont évoqué cette semaine la possibilité de faire appel au studio de photographie Lemeur de St Lô pour réaliser les photographies scolaires l'année prochaine. M. Hamelin précise que l'équipe enseignante est prête à étudier cette possibilité mais que cela ne sera pas possible l'année prochaine puisque l'école s'est engagée auprès du studio Ogier avec lequel elle travaille depuis plusieurs années.

M. Sévêque annonce aux membres du conseil d'école que l'organisation du temps scolaire ne sera pas modifiée l'année prochaine afin de respecter l'engagement des bénévoles et associations qui travaillent avec les élèves depuis plusieurs années et afin de ne pas modifier dans l'urgence pour les parents l'organisation de la semaine. La semaine comptera donc toujours 4 jours et demi de classe et les TAP seront toujours organisés de 15h45 à 16h45.

Une réflexion sera menée l'année prochaine comme dans les autres écoles de l'agglomération.

Fin de la séance à 20h15.

Le directeur

JM Hamelin